

CAP GEMINI

Société Anonyme au capital de 1 233 419 168 euros
Siège social à PARIS (17^e) 11, rue de Tilsitt
330 703 844 RCS PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de CAP GEMINI sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le **jeudi 27 mai 2010 à 10 heures, salle Wagram, 39/41 avenue de Wagram à Paris (17^{ème})**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE A CARACTERE ORDINAIRE

- Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et commentaires sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Rapports de MM. les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009.
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009.
- Conventions réglementées.
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende.
- Renouvellement du mandat de huit administrateurs.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Renouvellement du mandat de deux censeurs.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de faire racheter ses propres actions par la Société.

ASSEMBLEE A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de programmes de rachat d'actions.
- Renouvellement de la délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves.
- Plafonds généraux des délégations de compétence conférées en vertu des sept points suivants.
- Renouvellement de la délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance avec droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Renouvellement de la délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Renouvellement de la délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions qui seraient décidées en application des délégations mentionnées aux trois points précédents dans le cadre d'options de surallocation.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public ou par placement privé d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la Société.
- Renouvellement de la délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires simples ou assorties de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Renouvellement de la délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe Capgemini.
- Ajout aux statuts de la Société d'une disposition permettant au Conseil d'Administration de nommer un Vice-Président.

Les actionnaires qui désireraient assister à cette Assemblée voudront bien en faire la demande par écrit à l'un des établissements désignés ci-dessous. Une lettre d'admission leur sera adressée directement à la suite de cette demande.

Pour assister, se faire représenter ou voter par correspondance à cette Assemblée, les actionnaires propriétaires d'actions devront justifier de l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Caceis - CT, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. Celle-ci sera transmise à la Société en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour son compte s'il est non-résident afin que puisse être constaté l'enregistrement comptable. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter à distance (vote par correspondance).

Une formule unique de vote à distance ou par procuration et ses annexes seront adressées à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter à distance ou donner procuration peuvent se procurer auprès du siège social de la Société ou des établissements co-domiciles ci-après mentionnés ledit formulaire et ses annexes ; la demande doit être formulée par écrit et parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les votes à distance ou par procuration ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société ou à Caceis Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, cinq jours au moins avant ladite date aux autres établissements.

Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

L'actionnaire pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assemblee@capgemini.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Caceis CT, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Liste des établissements co-domiciles :

- Banque Postale,
- BNP Paribas,
- CACEIS-CT,
- Caisse d'Epargne,
- CM-CIC,
- Lazard Frères Banque,
- Crédit Agricole Titres,
- Natixis,
- Société Générale

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 9 avril 2010 (bulletin n°43).

Le Conseil d'Administration